

Radio-Canada ne fonde pas ses opinions sur une vue responsable des choses, qu'il s'agisse de l'affaire Truscott, de la situation au Vietnam ou de la pollution. Elle exprime des points de vue partiels qui ont peut-être un fondement valable, mais qui ne montrent jamais les autres aspects du problème. J'espère que ce bill va contribuer à donner à Radio-Canada un sens nouveau de ses responsabilités et le respect des vues de ses actionnaires.

• (8.50 p.m.)

Maintenant, je voudrais parler d'un aspect du bill qui m'intéresse, tout particulièrement, c'est-à-dire la télévision à antennes collectives. Selon le ministre, cette forme de télévision relèvera de la compétence de la Commission. Ayant lu les définitions, j'ai le sentiment que toute la question fera, à un moment donné, l'objet d'une controverse. Permettez-moi de signaler à la Chambre, monsieur l'Orateur, les effets que pourront avoir les antennes collectives sur la radiotélévision. Il se peut que cette affaire revête sous peu une grande importance. A l'heure actuelle la télévision à antennes collectives appartient à plusieurs compagnies indépendantes, mais elle est en train de passer aux mains de deux ou trois grandes sociétés, dont le groupe Famous Players. Ce dernier s'intéresse vivement aux concessions obtenues dans des grandes villes comme Toronto, Vancouver et Montréal. Le groupe MacLean-Hunter s'installe dans d'autres régions, mais je m'intéresse davantage au groupe Famous Players parce que, plus il détiendra de concessions, plus l'histoire risquera de se répéter: un monopole sera créé qui, comme ce fut le cas pour les films, ne sera guère satisfaisant pour les Canadiens.

Les députés seront étonnés d'apprendre que c'est la compagnie concessionnaire qui détient les servitudes pour les câbles destinés aux maisons. Ils apprendront avec encore plus de surprise que dans plusieurs lotissements de la périphérie de Toronto, CATV ou la société Famous Players impose des restrictions sur les titres de ventes qui empêchent les acheteurs ou les propriétaires de maisons d'installer des antennes extérieures et les obligent à s'abonner à CATV au tarif de \$25 par année. Cette restriction figure dans le titre enregistré. Voici une offre d'achat qui contient le texte exact. On y lit que l'acheteur accepte le terrain sous réserve d'une entente entre la compagnie immobilière et la Metropolitan Cablevision Limited pour l'installation d'un câble souterrain dont la location coûtera à l'acheteur \$25 par année et par lot, abonnement qui doit commencer trois ans après l'occupation de la ou des maisons construites. On y lit aussi que le titre de propriété contiendra plus ou moins la même restric-

tion: l'acheteur consent à ne pas installer une antenne extérieure de télévision sur sa maison ou sur son terrain, cette restriction restant attachée au terrain.

Nous trouvons un grand nombre de foyers assujétis à cette restriction figurant au contrat passé avec la télévision à antenne collective. Si l'on avait réussi à faire passer le canal 3 dans la région métropolitaine de Toronto, toute la ville de Toronto serait devenue une cible facile pour la Famous Players. Ainsi, les concessions de télévision à antenne collective lui auraient assuré le contrôle de toute la région. Il est bien connu que la télévision par câbles ne peut se prêter qu'à un certain nombre de canaux et que, si telle station de télévision n'est pas comprise, elle ne fera plus d'affaires. La seule réception possible devrait s'effectuer par câble et la compagnie pourrait choisir n'importe quelle station. Dans le cas actuel, elle a choisi le canal 13 et a laissé le canal 3 à Barrie. Elle pouvait choisir une station située en Californie ou à Vancouver et abandonner celle de Toronto si celle-ci se montrait récalcitrante.

Je voudrais maintenant parler de l'histoire des 30 dernières années du groupe Famous Players, le principal propriétaire de toutes ces liaisons de télévision à antenne collective. La Famous Players est la propriété de la Paramount Pictures Corporation que dirige Barney Balaban de New York. Elle possède l'exclusivité des droits de distribution de tous les films tournés par les sept grands producteurs. Il y a 30 ou 40 ans, bon nombre de cinémas du centre de nos villes ont découvert qu'ils ne pouvaient obtenir que des films en troisième reprise. On leur faisait comprendre que s'il vendaient 51 p. 100 de leur propriété pour \$1 à la Famous Players, ils pourraient obtenir des films dès leur première sortie. Les propriétaires d'environ 1,300 cinémas du Canada ont vendu 51 p. 100 de leur avoir pour \$1 à la Famous Players et ont pu ainsi faire des affaires. Un grand nombre de ces gens sont encore vivants, et je possède un dossier de déclarations sous serment prouvant qu'ils ont été contraints de vendre ou de céder plus de la moitié de leurs cinémas à la Famous Players pour obtenir des films dès leur première sortie. Voilà l'histoire.

Le gouvernement a intenté des poursuites aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, mais il y a eu non-lieu parce que le gouvernement aurait dû tenter des poursuites pour intimidation aux termes du Code criminel. La Famous Players est en train de s'assurer ces droits exclusifs de télévision par câble et j'ai bien peur que ce ne soit encore la même histoire. Ce groupe aura tout le Grand Toronto sous sa coupe, et il pourra dire au poste du canal 9 ou à tout autre poste qu'il n'aime pas leurs program-